



droit de visiste des grands parents

Par **Guerretjc**, le 15/02/2012 à 17:06

bonjour,

mon fils est parti au Royaume Unie à Cambridge avec sa femme (anglaise d'origine Iranienne) il y à 4 ans .

Ils se sont marier en France à Creteil on vécue 3 ans ensemble et on eu un garçon (mon petit-fils) depuis 4 ans ils sont partie près de la mère de l'épouse de mon fils à Cambridge, et dès les premiers mois ils se sont séparés... retour de la fille chez sa mère ainsi que de mon petit fils. Après de longue procedures couteuses mon fils à eu la garde un W end sur deux de son fils; mais cela reste très aléatoire (suivant l'humeur de la maman) et il ne peut venir en France dans sa famille qu'au bon vouloir de son ex-épouse...

Questions : je suis le grand-père et je souhaite connaitre la procedure pour avoir le droit de visite et/ou de recevoir mon petit fils au moins un fois par an? je devais le voir à Noel mais la maman à changée d'avis : billets Eurostar perdus etc.

Quels sont mes droits ainsi que ceux de la grand-mère en France .

merci de m'eclairer si vous le pouvez.(Mon fils ne peut plus voir son fils depuis decembre 2011.)